



Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez
60300 AUMONT en HALATTE
Tel : 03.60 46 18 84

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 JUIN 2026

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 3 juin 2026 s'est réuni le 8 juin 2026 à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire à 19h30.

PRÉSENTS :

Mesdames JAUNET, DUCROCQ, DEL RIO, RICHARD-VITTON, HLADKY, CORMARY, LUBIN

Messieurs GROSPIRON, MORIN, FERRANDIER, MARVILLE, BLANC

ABSENTS EXCUSÉS : Madame TERNAUX (donne pouvoir à Madame DUCROCQ)
Monsieur RABOTIN (pouvoir à Madame Jaunet)
Monsieur BOUCHER

1/ DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

A l'unanimité, Madame JAUNET est élue secrétaire de séance.

2/ AJOUT A L'ORDRE DU JOUR :

Madame le Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour les deux points suivants :

- Modification du règlement de location de la salle du Lavoir
- Demande de subvention à la CCSSO pour la rénovation du système de vidéosurveillance de la commune

A l'unanimité, le conseil municipal autorise l'ajout de ces 2 points à l'ordre du jour.

3/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 AVRIL 2026 :

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu du 13 avril 2026.

4/ ÉCLATEMENT DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2025 :

Madame le Maire indique que lors de la préparation du transfert des compétences « eau et assainissement », elle a pointé les actifs de la commune avec la Trésorerie. La commune ayant un budget unique eau et assainissement, il fallait séparer les actifs de l'eau de ceux de l'assainissement pour effectuer le transfert.

Le tableau ci-dessous vous présente cet éclatement :

ÉCLATEMENT BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

AUMONT-EN-HALATTE

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT			COMPÉTENCE EAU			COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT			AUTRES COMPÉTENCES		
Valeur nette comptable des immobilisations	4 529 738,89		Valeur nette comptable des immobilisations	919 470,57		Valeur nette comptable des immobilisations	3 591 737,01		Valeur nette comptable des immobilisations	18 531,31	
Subventions nettes	1 688 465,98		Subventions nettes	186 920,13		Subventions nettes	1 492 921,86		Subventions nettes	8 623,99	
Emprunts	1 687 970,88		Emprunts	400 285,20		Emprunts	1 287 685,68		Emprunts	0,00	
	1 153 302,03			332 265,24			811 129,47			9 907,32	
			Clé de répartition	0,2881		Clé de répartition	0,7033		Clé de répartition	0,0086	
COMPTES	DÉBIT	CRÉDIT	COMPTES	DÉBIT	CRÉDIT	COMPTES	DÉBIT	CRÉDIT	COMPTES	DÉBIT	CRÉDIT
1021		6 919,82	1021		1 993,59	1021		4 866,78	1021		59,45
10222		213,35	10222		61,46	10222		150,05	10222		1,84
1318		1 793 467,00	1318		196 123,00	1318		1 588 104,01	1318		9 239,99
13918	105 001,02		13918	9 202,87		13918	95 182,15		13918	616,00	
1641		1 681 435,68	1641		393 750,00	1641		1 287 685,68	1641		0,00
1681		6 535,20	1681		6 535,20	1681		0,00	1681		0,00
181		149 400,04	181		43 042,01	181		105 074,62	181		1 283,41
1068		1 003 294,33	1068		289 048,16	1068		705 627,47	1068		8 618,70
110		229 713,33	110		66 180,20	110		161 559,81	110		1 973,32
total cl 1	105 001,02	4 870 978,75	total cl 1	9 202,87	996 733,62	total cl 1	95 182,15	3 853 068,42	total cl 1	616,00	21 176,71
208	8 371,25		208	0,00		208	0,00		208	8 371,25	
2156	4 537 706,42		2156	698 349,42		2156	3 830 117,01		2156	9 239,99	
2158	487 647,72		2158	466 873,84		2158	0,00		2158	20 773,88	
2808		8 371,25	2808		0,00	2808		0,00	2808		8 371,25
28156		284 056,00	28156		45 522,00	28156		238 380,00	28156		154,00
28158		211 559,25	28158		200 230,69	28158		0,00	28158		11 328,56
total cl 2	5 033 725,39	503 986,50	total cl 2	1 165 223,26	245 752,69	total cl 2	3 830 117,01	238 380,00	total cl 2	38 385,12	19 853,81
4161	5 784,62		4161			4161			4161	5 784,62	
451	241 683,58		451	68 060,18		451	166 149,26		451	7 474,14	
466		61,66	466			466			466		61,66
4713		10 075,81	4713			4713			4713		10 075,81
4784	0,11		4784			4784			4784	0,11	
491		1 092,00	491			491			491		1 092,00
total cl 4	247 468,31	11 229,47	total cl 4	68 060,18	0,00	total cl 4	166 149,26	0,00	total cl 4	13 258,87	11 229,47
total global	5 386 194,72	5 386 194,72	total global	1 242 486,31	1 242 486,31	total global	4 091 448,42	4 091 448,42	total global	52 259,99	52 259,99
Résultat investissement	6 525,51		Résultat investissement	1 879,98		Résultat investissement	4 589,45		Résultat investissement	56,08	
Résultat fonctionnement	229 713,33		Résultat fonctionnement	66 180,20		Résultat fonctionnement	161 559,81		Résultat fonctionnement	1 973,32	
Total	236 238,84		Total	68 060,18		Total	166 149,26		Total	2 029,40	

A l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition d'éclatement du budget eau et assainissement.

5/ TRANSFERT DES EXCÉDENTS FINANCIERS DE LA COMPÉTENCE EAU 2025 À LA CCSSO :

Madame le Maire rappelle l'engagement des communes à transférer leur excédent de fonctionnement à la communauté de commune lors du transfert de compétence de l'eau. Elle rappelle l'engagement de la CCSSO à flécher les excédents transférés pour le raccordement au réseau d'AEP des 6 maisons actuellement alimentées par des forages privés.

Conformément à la répartition précédemment approuvée, Madame le Maire propose le transfert des résultats budgétaires de clôture 2025 comme défini ci-dessous :

- Transfert de l'excédent en fonctionnement : **66 180,20 €**
- Transfert de l'excédent en investissement : **1 879,98 €**

Madame le Maire indique que le montant de la surtaxe communal du 2^{ème} trimestre 2025 sera reversé directement à la CCSSO pour un montant de **10 944 € HT**.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tout document

nécessaire au transfert des excédents.

6/TRANSFERT DES EXCÉDENTS FINANCIERS DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT À LA CCSSO :

Madame le Maire rappelle l'engagement des communes à transférer leur excédent de fonctionnement à la communauté de commune lors du transfert de compétence de l'assainissement. Elle rappelle l'engagement de la CCSSO à flécher les excédents transférés pour le raccordement au réseau d'assainissement collectif de 4 maisons sur le vieux chemin de Senlis. Les deux autres habitations étant très éloignées, il semble difficile de les raccorder à un coût raisonnable.

Conformément à la répartition précédemment approuvée, Mme le Maire propose le transfert des résultats budgétaires de clôture 2025 comme défini ci-dessous :

- Transfert de l'excédent en fonctionnement : **161 559,81 €**
- Transfert de l'excédent en investissement : **4 589,45 €**

Madame le Maire rappelle que le retard de reversement de Suez pour un montant de **75 651 € HT** (surtaxe non perçue depuis septembre 2023) sera reversé directement à la CCSSO.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire au transfert des excédents.

7/ DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE :

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de désigner 3 membres titulaires et 3 suppléants.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas procéder au vote à « bulletin secret » pour désigner les membres de la commission.

Madame le Maire présente la liste des candidats à cette commission: Messieurs Morin, Ferrandier et Rabotin comme titulaires et Mesdames Del Rio, Ducrocq et Monsieur Marville comme suppléants. Madame le Maire demande si d'autres candidats veulent se présenter et il n'y a pas d'autres candidatures.

Madame le Maire et les membres du conseil municipal procèdent au vote et à l'unanimité la liste citée ci-dessus est désignée comme représentante de la commission d'appel d'offre.

8/ MISE EN PLACE D'UN MANDAT SPÉCIAL POUR FRAIS DE REPRÉSENTATION :

Madame le Maire indique qu'occasionnellement, elle peut être amenée à régler des frais de repas lorsque les restaurateurs refusent d'être réglés par mandat administratif. Pour permettre le remboursement de ces frais de représentation, elle propose la mise en place d'un mandat spécial prenant en charge le remboursement des frais pouvant être engagés par le Maire

A l'unanimité, le conseil municipal autorise la mise en place d'un mandat spécial de représentation.

9/ DÉSIGNATION DU TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DU LAVOIR SUITE À UN NON RESPECT DU CONTRAT DE LOCATION :

La salle du Lavoir a été loué fin mai par une Aumontoise. Il s'avère que nous avons eu beaucoup de plaintes : les portes de la salle étaient ouvertes, des jeunes étaient en permanence sur le parkingcela nous a amené à nous rendre compte que la salle avait été louée par une Aumontoise pour un tier et qu'elle n'était pas présente à cette soirée bien

que cela soit une condition du tarif aumontois de la location de la salle. Madame le Maire interroge le conseil municipal sur le tarif à appliquer.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer le tarif extérieur pour cette aumontoise.

10/ INFRACTION D'URBANISME CHEMIN DE LA PROCESSION :

En 2007, une déclaration de travaux a été accordée 28 chemin de la Procession afin de transformer une remise en atelier. En 2019, le propriétaire a demandé la transformation de ce bâtiment en un logement destiné à la location, ce qui a été refusé par la commune. En effet, ce bâtiment se situe en dehors de la zone constructible et le terrain ne dispose pas des places de parking nécessaires.

Suite à la demande récente du propriétaire d'un branchement supplémentaire à la fibre, nous avons appris que, malgré le refus de la commune de transformer cet atelier en logement, le propriétaire envisageait d'y installer un locataire.

Face à notre refus de prise supplémentaire, nous avons reçu une lettre recommandée du propriétaire nous demandant un branchement fibre conformément à un article du ministère des finances.

La réponse lui a été faite par notre avocat, Maître Fergon, qui confirme que ce bâtiment ne peut être considéré comme un logement. Madame le Maire propose de voir avec Maître Fergon quelle suite donner à ce dossier, sachant que la commune ne peut accepter que les bâtiments construits en dehors de la bande constructible deviennent des logements indépendants.

A l'unanimité, le conseil municipal demande l'intervention de Maître Fergon pour solutionner ce problème.

11/ DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA CISPD :

Après en avoir discuté avec elle, Madame le Maire propose la candidature de Madame Ternaux comme représentant de la CISPD.

A l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition et désigne Madame Ternaux comme représentante de la CISPD.

12/ MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LOCATION DE LA SALLE DU LAVOIR :

Il est proposé de modifier le règlement de la salle du Lavoir afin de mieux encadrer et définir les mesures de sécurité liées aux risques d'incendie conformément aux demandes de l'Etat, d'instaurer une pénalité de 200€ lors du non-respect des conditions tarifaires de locations, conditions de facturations des dégâts occasionnés lors de la location etc...

Le nouveau règlement est proposé au conseil municipal, qui l'accepte à l'unanimité.

13/ DEMANDE DE SUBVENTION À LA CCSSO POUR LA RÉNOVATION DU SYSTEME DE VIDÉOSURVEILLANCE DE LA COMMUNE :

Des modifications et un nouvel enregistreur vont être installés afin de permettre la transmission des images des caméras au centre de supervision départemental.

Nous avons un devis de la Société Horus pour un montant de **7 207 € HT**.

Madame le Maire propose de demander une participation de 50% à la CCSSO via le fond de concours.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter le fond de concours de la CCSSO à hauteur de 50% du montant des travaux.

QUESTIONS DIVERSES :

- Antenne Orange : l'étude est toujours en cours, l'avis de l'ABF a été sollicité.

Madame le Maire lève la séance à 21h15

Madame Christel JAUNET





Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez
60300 AUMONT en HALATTE
Tel : 03.60 46 18 84

*Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis*

C. JAUNET	D. GROSPIRON	C. DUCROCQ	H. MORIN
T. MARVILLE	H. RABOTIN	F. DEL RIO	M. CORMARY
F. LUBIN	C.TERNAUX	A. BLANC	F. HLADKY
B. FERRANDIER	A. BOUCHER	N.RICHARD-VITTON	